



DROIT DANS LE MUR ?

Bdo 16 03 2015



Avril 2001

Habillés Page 2 de béton d'argile

En continuant les zig-zag sur la piste étroite, on remonte jusqu'à la tête du tunnel de Montolivet Bois-Luzy. Comme le veut l'usage, les ouvrages d'art sont terminés avant le reste de la voie, et le chantier actuel vise à poursuivre le travail à l'extérieur : de chaque côté du tunnel, il faut construire les murs anti-bruit. "Leur hauteur - jusqu'à 17 mètres - est ce qui fait la difficulté du chantier" confie Jean Louis Angles, directeur des travaux pour le groupement d'entreprises Dodin-Valérien-Campeon. En cette fin de journée, une équipe de génie civil achève les préparatifs du travail de demain. En attendant le béton définitif des murs, les talus sont consolidés par des "clous" de 7 mètres et du béton projeté. "Au final, les parois seront habillées de caissons de béton d'argile, pour piéger les sons" commente l'ingénieur.

Juin 2002

Frais-vallon (Page 4)

De 750 ou 205 mètres de long selon le tronçon, s'élevant à 17 mètres de hauteur, les neuf murs demandent encore à être couverts de caissons de béton d'argile qui absorberont le bruit et leur donneront une teinte ocre, approchant celle des terrains environnants.

Direction de la publication : Thierry Dallard, assisté de Pascal Béria
Coordinatrice éditoriale : Catherine Brès

Juin 2003

De Frais-Vallon à Saint-Barnabé (Page 2) Des murs achevés en octobre

De l'échangeur de Frais-Vallon aux tranchées couvertes de Montolivet-Bois-Luzy puis de Saint-Barnabé s'élève désormais à 17 mètres de hauteur les murs de soutènement de cette partie de la L2. Au total, cinq murs de 750 mètres de long sur le premier tronçon, quatre de 250 mètres sur le second, ancrés dans le rocher par des barres d'acier de 7 mètres. Amorcé en janvier 2001, ce chantier impressionnant, aux allures de canyon dans sa partie la plus encaissée, à hauteur de l'avenue Saint-Julien, a nécessité 23 000 m³ de béton, 2 400 tonnes d'acier, 40 000 m² de coffrage. Ultérieurement, les murs gris se couvriront d'ocre, teinte des caissons de béton d'argile qui évitent les effets d'écho et absorbent l'énergie sonore. La découpe de ces éléments préfabriqués restitue également l'aspect des strates géologiques environnantes. Les travaux, dont l'investissement atteint 15,2 millions d'euros, s'achèveront en octobre. Murs et couche de forme de la voie donneront alors une idée assez précise de l'allure de ce morceau d'autoroute.

Extraits de journaux de la L2 de la DREAL (ex DDE)

En réunion d'information, le discours est le même ...

CHANTIER DES MURS DE FRAIS VALLON A MONTOLIVET 2° ROCADe de MARSEILLE Section S08/A50 1° COMITE DE LIAISON DU 12 DECEMBRE 2000 COMPTE RENDU

Participants :

M. Dusserre ; M. Delage. Direction Départementale de l'Équipement.

Les ateliers de génie civil suivent les ateliers de terrassement par la mise en oeuvre du bas vers le haut d'un voile en béton armé surélevé au dessus du sol pour former écran anti bruit. Ces voiles sont ensuite revêtus de parements en béton d'argile destinés à absorber l'énergie sonore et éviter ainsi les effets d'écho d'un mur sur l'autre.

Aujourd'hui, tous les trois travaillent pour la SRL2 :

- Thierry Dallard
Président du Conseil d'Administration,
- Pascal Béria
Directeur Adjoint
- Catherine Brès,
chargée de communication

Dossier de Presse de la L2, fourni par le ministère lors de la présentation du PPP (8 octobre 2013) :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=34330

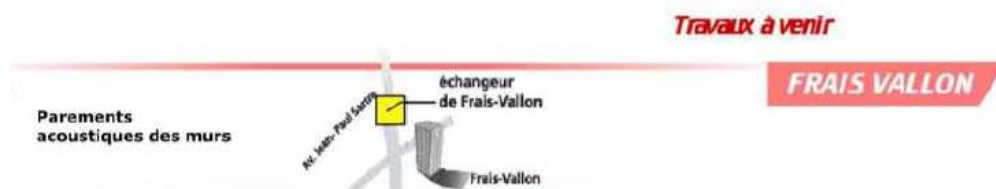
Le traitement du bruit

Pour les zones situées en dehors des tranchées couvertes, les protections à la source de type écran ou matériaux absorbants sur les murs de soutènement sont privilégiées. Toutefois, lorsque cela ne suffit pas ou qu'il n'est pas raisonnablement possible de trouver des solutions de traitement à la source, un complément de protections de façades sera proposé.

Les niveaux de bruit maximum respecteront bien évidemment la règlement en vigueur et feront l'objet d'un suivi sur la durée du contrat.

Publié le 19/07/2010 Page E 54

(http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Piece_E_51_60_cle0e6a93.pdf)



Le CAN L2 exige le respect des engagements pris auprès des riverains

En résumé des extraits précédents, un discours inchangé ?

Décembre 2000 : « Les ateliers de génie civil suivent les ateliers de terrassement par la mise en œuvre du bas vers le haut d'un voile en béton armé surélevé au dessus du sol pour former écran anti bruit. Les voiles sont ensuite revêtus de parements en béton d'argile destinés à absorber l'énergie sonore et éviter ainsi les effets d'écho d'un mur sur l'autre. »

Avril 2001 : « Au final, les parois seront habillées de caisson de béton d'argile, pour piéger les sons »

Juin 2002 : « ... les neuf murs demandent encore à être couverts de caissons de béton d'argile qui absorberont le bruit et leur donneront une teinte ocre, approchant celle des terrains environnants. »

Juin 2003 : « Ultérieurement, les murs gris se couvriront d'ocre, teinte des caissons d'argile qui évitent les effets d'écho et absorbent l'énergie sonore. La découpe de ces éléments préfabriqués restitue également d'aspect des strates géologiques environnantes. »

Juillet 2010 : « Travaux à finir : Parements acoustiques des murs. »

Octobre 2013 : « Pour les zones situées en dehors des tranchées couvertes, les protections à la source de type écran ou matériaux absorbants sur les murs de soutènement sont privilégiées. »

Et maintenant, que disent la SRL2 et les ex de la DREAL, après la signature ??

On ne sait pas s'il est prévu de recouvrir les murs actuels. L'enrobé de chaussée sera suffisamment efficace pour respecter les seuils... La non communication des études « Bruit » et le silence étourdissant à nos multiples questions sur ce recouvrement nous laissent penser que la SRL2 va tenter de se satisfaire de mettre un enrobé acoustique...

Commentaire CAN 2 : L'enrobé prévu (Rugosoft®), permettra sans doute d'absorber une partie des décibels, mais n'évitera pas les effets d'écho reconnus dans ces articles. De plus, il est moins efficace que le Nanosoft®, produit par l'entreprise COLAS, membre de la SRL2, mais moins cher de 2€ le m².